

Délibération n° 2026_49

Désignation d'un correspondant incendie-secours

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt-six
Présents	10	le vingt-deux juillet à vingt heures
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 juillet 2026

PRESENTS : M. Frédéric REBEYRAT, MME Patricia DARDILHAC, Joëlle DELUCHE, M. Robert TRICHARD, Nicole GIRAUD, Audrey MARTY, MM. CARRIÉ Nicolas, Sébastien QUÉRAUD, Serge KOLCHAK, Eric BELAIN.

ABSENT : M. Xavier BOIS (pouvoir donné à M. Sébastien QUÉRAUD)

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire

DÉESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE-SECOURS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les services préfectoraux demandent la nomination d'un correspondant incendie et secours.

Monsieur Xavier BOIS a indiqué qu'il était intéressé par cette fonction. Monsieur Serge KOLCHAK présente également sa candidature

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette désignation doit normalement se faire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages et propose que cette élection se fasse à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** (9 voix pour et 2 absentions) :

- Décide de ne pas procéder à la désignation du représentant au scrutin secret (art. L2121-21 du CGCT) ;
- Désigne M. Xavier BOIS comme correspondant incendie secours pour suppléer Monsieur le Maire.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

Le secrétaire
Sébastien QUÉRAUD

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 22 juillet 2026

Le Maire
Frédéric REBEYRAT

